

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 13 avril 2026

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : 57
Nombre de représentés : 6
Nombre d'absents : 1

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE TREIZE AVRIL à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni , après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Kévin DAIN

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

OBJET
AFFAIRE N°2026_052_CC_50
Désignation des représentants auprès de
l'Établissement Public Foncier de La
Réunion (EPFR)

M. Thierry ROBERT - M. Christophe DAMBREVILLE - Mme Karine AGATHE FILAIN - Monsieur Dominique APAYA-GADABAYA - M. Cédric BOYER - Mme Audrey CESAR - M. Kévin DAIN - M. Jean Harry GADO - M. Sébastien GUYON - M. Ludovic LASAONE - Mme Karine LEBON - Mme Alice MOREAU CLEMENTE - M. Irchad OMARJEE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Sergio PERFILLON - M. Guillaume PEROUX - Mme Annie PIGNOLET DUMONT - Mme Marina PONGERARD SINGAINY - M. Seeven RANGAMA-PETCHY - M. Eric RENE - M. Eddie SOPHIE - Mme Jacqueline APAYA - Mme Vanessa Judikaelle BALENCOURT - M. Didier FOS - M. Karim JUHOOR - M. Lionel LEBEAU - Mme Lucette PALAS - Mme Marie Huguette VIDOT - Mme Manon VINCELOT - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Olivier HOARAU - M. Evane Nil AYDOGARD - Mami BAMILI - M. Vincent RIVIERE - Mme Anaëlle DUFESTIN - Mme Aurélie NARAYANIN-RAMAYE - M. Mihidoiri ALI - Mme Bibi-Fatima ANLI - M. Jean-Paul BURKIC - Mme Isabelle ERUDEL - Mme Gertrude Marie Josée SEYCHELLES HOARAU - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Virginie SALLE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Yann CRIGHTON - Mme Eglantine VICTORINE - M. Philippe ROBERT - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Freddy BOYER - M. Daniel PAUSE - Mr Erick FONTAINE

Nombre de votants : 63

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
7 avril 2026

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
20/04/2026

ÉTAIT ABSENT(E) :

M. Jean Yves LANGENIER

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Cyrille MELCHIOR procuration à Mme Eglantine VICTORINE - M. Gabriel AUBERT procuration à M. Karim JUHOOR - Mme Nila RADAKICHENIN procuration à Mme Alice MOREAU CLEMENTE - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Christophe DAMBREVILLE - M. Tristan FLORIANI procuration à Mme Audrey CESAR - Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 AVRIL 2026

AFFAIRE N°2026_052_CC_50 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AUPRÈS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA RÉUNION (EPFR)

Le Président de séance expose :

L'EPFR est un établissement public local à caractère industriel et commercial, régi par les articles L 324-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Il est compétent pour réaliser toutes acquisitions foncières et immobilières, pour le compte de ses membres ou de toute personne publique, en vue de la constitution de réserves foncières ou de la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement, visant à :

- Mettre en œuvre la politique locale de l'habitat
- Organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques.
- Favoriser le développement des loisirs et du tourisme.
- Réaliser des équipements collectifs.
- Lutter contre l'insalubrité.
- Permettre le renouvellement urbain.
- Lutter contre l'étalement urbain et limiter l'artificialisation des sols, y compris par des actions de renaturation.
- Contribuer aux politiques de protection contre les risques technologiques et naturels.
- Contribuer à l'adaptation des territoires au recul du trait de côte.
- Protéger et valoriser les espaces naturels.

Sont actuellement membres, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, ainsi que toutes les communautés d'agglomération (CIREST, TCO, CIVIS, CINOR et la CASud).

Les statuts de l'EPFR prévoient, que le Conseil d'Administration est composé de 8 délégués et 8 suppléants, désignés par l'organe délibérant de chaque EPCI membre. La Commission Foncière est quant à elle, composée d'1 délégué parmi les 8 délégués titulaires désignés et d'1 délégué parmi les 8 délégués suppléants désignés.

Le Territoire de l'Ouest disposant d'un SCOT Grenelle, d'un PLH de «3ème génération », et d'une compétence sur les ZAC dites d'intérêt communautaires (ZAC Ecocité Phaonce), il est lui est demandé de procéder à la désignation de ses représentants au sein du Conseil d'Administration et au sein de la Commission Foncière de l'EPFR.

Les élus représentants devront notamment se prononcer sur :

- Toute acquisition portée par l'EPFR au profit du Territoire de l'Ouest ou de ses communes membres en compatibilité avec les orientations et objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale et les objectifs de territorialisation du PLH3, y compris son programme d'actions ;
- Le plan d'action foncière intercommunale et de ses 5 Communes garantissant la mise en œuvre de la stratégie foncière déclinée par le PLH3 ;
- Les éventuelles bonifications foncières consenties par l'EPFR aux Communes membres du Territoire de l'Ouest , notamment pour la mise en œuvre des orientations relatives à la mise en œuvre de la stratégie foncière déclinée par le PLH3 ;
- Les délégations du droit de préemption au profit de l'EPFR sur le territoire de l'EPCI;

- Le recours éventuel à la procédure d'expropriation dans le cadre des projets de communes ;
- Les conventions d'intervention foncière entre l'EPFR, le Territoire de l'Ouest et les communes ;
- Les modalités de financement des opérations (portage, durée, taux, rétrocession).

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants du TCO au sein de l'EPF Réunion. Cette décision sera consignée au procès-verbal de la séance.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Oùï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 9 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- **DÉSIGNER** les représentants du Territoire de l'Ouest au sein du conseil d'administration de l'EPFR.

Représentants titulaires (8)	Représentants suppléants (8)
Mme Pascaline CHEREAU NEMAZINE	Mme Alice MOREAU CLEMENTE
M. Seeven RANGAMA PETCHY	M. Edie SOPHIE
Mme Huguette VIDOT	Mme Vanessa BALENCOURT
M. Karim JUHOOR	M. Gabriel AUBERT
Mme Gertrude SEYCHELLES HOARAU	M. Salim NANA-IBRAHIM
M. Erick FONTAINE	M. Vincent RIVIÈRE
Mme Annick LE TOULLEC	Mme Jasmine BÉTON
M. Sergio PERFILLON	M. Yann CRIGHTON

- **DÉSIGNER**, parmi eux, les représentants du Territoire de l'Ouest à la Commission foncière de l'EPFR :

Représentant titulaire	Représentant suppléant
M. Seeven RANGAMA PETCHY	Mme Huguette VIDOT

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président